



Membres du conseil d'administration, présent(e)s : Gérard Beaujeu, président, Boris Lelarge, trésorier, Jean-Marie Hubert, secrétaire, Sophie Frebet, membre du bureau (roller derby), Laure Jamaux (stage et formation), Mathilde Simonin (artistique), Jérémy Hériveau (skateboard), Laurent Blanche (course), Nicolas Vannier (roller hockey), Olivier Masson (freestyle), Patrick Pénault (randonnée), Yannick Cojean (arbitrage).

Représentantes des clubs sarthois à l'assemblée générale fédérale, présentes : Catherine Gallais et Marie Morice. Philippe Stevenot est excusé. Julie Chevet a renoncé à cette représentation et Jocelyn Bisson n'est plus licencié.

Agent de développement, présente : Alexandra Duchemin.

Dans le prolongement immédiat de l'assemblée générale du 15 novembre 2019, le conseil d'administration a délibéré sur deux sujets.

La répartition des responsabilités au sein du conseil d'administration.

Du fait de l'élection de Yannick Cojean et d'Olivier Masson au conseil d'administration, il est décidé de confier la responsabilité des commissions du freestyle à Olivier Masson, de la course à Laurent Blanche et de l'arbitrage à Yannick Cojean, les autres attributions étant inchangées.

L'utilisation d'équipements communaux.


Afin d'inciter les clubs à mettre une salle ou une piste à disposition des organisateurs de stages et formations organisés par le CDRS, le conseil d'administration décide que le CDRS prendra en charge 50% du solde de l'inscription demandé aux licenciés du club accueillant une telle activité.

Pour ce qui est de la ville de Coulaines, l'utilisation des équipements par des structures n'appartenant pas à cette commune fait désormais l'objet d'une tarification, cette mesure ne s'appliquant pas aux compétitions dont l'organisation est confiée à la section roller sports des JSC. Le conseil d'administration autorise en conséquence le président du CDRS à passer convention avec les JSC pour les stages et formations organisées directement par le CDRS ; la direction des JSC propose deux formules d'indemnisation, soit une location (9€ de l'heure pour une salle, généralement le gymnase Braque, et 5€ de l'heure pour la piste), soit une prestation de compensation au bénéfice de la section roller sports : c'est cette dernière qui est retenue par le conseil d'administration, sous la forme de l'abattement de 50% applicable à tous les clubs comme indiqué ci avant.

La piste de Coulaines peut être proposée par ailleurs pour l'entraînement de licenciés de clubs sarthois inscrits sur les listes ministérielles de sportifs de haut niveau (trois personnes de trois clubs différents sont concernées [ADEL, Champagné, RMCS]) : le conseil d'administration autorise son président d'une part à signer une convention entre le CDRS et les instances de Coulaines pour fixer les conditions d'utilisation de la piste, au taux horaire de 5€, d'autre part à imputer au CDRS la moitié de la charge incombant au club concerné.

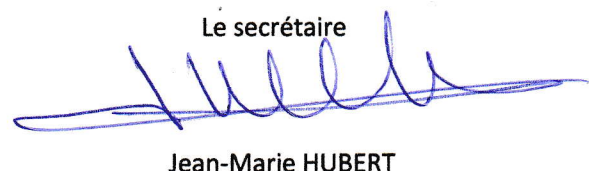
L'utilisation de la piste de Coulaines par d'autres clubs que le résident est soumise à convention directe avec les instances de Coulaines moyennant un tarif communiqué de 12€ de l'heure pour une utilisation ponctuelle, ou 9€ au-delà de 10h par an.

Le président



Gérard BEAUJEU

Le secrétaire



Jean-Marie HUBERT